



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 13/04/2022	Dossier complet le : 13/04/2022	N° d'enregistrement : 69 - DDP. 034

1. Intitulé du projet

SCHIED Environnement Recyclage - Mise à jour des capacités de l'installation - Réponse mise en demeure DDPP-DREAL 2022-67

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCHIED ENVIRONNEMENT RECYCLAGE

Nom, prénom et qualité de la personne

Michel SCHIED - Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 0 9 4 6 4 1 4 2 0 0 0 1 1

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et b) enregistrement Catégorie ICPE : 2713 1) et 2791 1)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Schied est autorisée à exploiter depuis le 17 novembre 2009 une installation de transit:

- de déchets d'équipement électrique et électroniques et des déchets de métaux, d'alliages de métaux non dangereux sous le régime de la déclaration,

- de déchets dangereux sous le régime de l'autorisation

Ainsi que le traitement des déchets non dangereux sous le régime de la déclaration et le démantèlement de VHU sous le régime de l'enregistrement.

La nature du projet consiste à :

- Passer de 700 m² de surface d'entreposage des métaux à 2000 m² (enregistrement)

- Passer de 0,5 t/j de capacité de traitement à 30 t/j (autorisation)

Aucun changement pour les autres rubriques.

Les seuls travaux prévus consistent à réaliser un réservoir afin de recueillir les eaux d'un éventuel incendie ou le déversement d'un liquide dangereux pour l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Ces dernières années la société a particulièrement pris de l'ampleur et les régimes appliqués ne sont plus applicables.

Le projet consiste à régulariser la situation de l'entreprise au vu de la réglementation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Hormis la réalisation d'un réservoir afin de recueillir les eaux d'un éventuel incendie ou le déversement d'un liquide dangereux pour l'environnement, il n'y aura pas de travaux sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La régularisation des activités exercées sur le site n'entraînera pas un accroissement d'activité par rapport à la situation actuelle (activité annuelle 2021 : 12 000 tonnes de métaux, 200 tonnes de déchets dangereux, 4 000 tonnes de VHU).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porté à connaissance potant sur la réglementation ICPE afin de régulariser la situation auprès de la préfecture.

Déclaration de travaux

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Modification de l'emprise du site (Superficie ICPE)	de 5613 m2 à 5613 m2
Modification de la surface de stockage des métaux (2713)	de 700 m2 à 2000 m2
Modification de l'emprise de zone consacrée au traitement des VHU (VHU en attente de dépollution, ateliers de dépollution, zone de stockage des VHU dépolluée et des matériaux issu des VHU)	de 600 m2 à 600 m2
Capacité de traitement du compacteur de VHU et cisaille des métaux	de 0 à 30 t/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les petits ponts
69620 VAL D'OINGT

Coordonnées géographiques¹ Long. 04° 34' 02" 0 Lat. 45° 55' 11" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société Schied est autorisé à exploité depuis le 17 novembre 2009 une installation de transit:

- de déchets d'équipement électrique et électroniques (710 m3) et des déchets de métaux, d'alliages de métaux non dangereux (700 m2) sous le régime de la déclaration,

- de déchets dangereux (20t) sous le régime de l'autorisation
Ainsi que le traitement des déchets non dangereux (0,9 t/j) sous le régime de la déclaration et le démantèlement de VHU sous le régime de l'enregistrement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan Moyenne vallée de l'Azergues et du Saonan
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un réservoir de stockage des eaux d'incendie d'environ 120 m3. Donc nous allons extraire environ 120 m3 de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est inondable - Aléa faible - zone bleue Aucune nouvelle imperméabilisation du sol n'est prévu.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 poids lourd par jour 10 - 20 véhicules légers par jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruits sont : - La manipulation des matériaux incluant le chargement et déchargement des camions - Le fonctionnement de la cisaille

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont collectées et traitées par un séparateur d'hydrocarbures puis rejetées dans le milieu naturel au niveau de l'Azergues</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est une installation de transit des déchets.</p> <p>Le site produit des déchets issu du traitement des VHU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets dangereux : Fluides (carburant, huiles, liquide de refroidissement), batteries - Déchets non dangereux : métaux, pneus, verre, plastique, VHU dépollués <p>Les eaux et boues du séparateur d'hydrocarbures constituent des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale car les activités exercées impactent très faiblement les milieux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

ANNEXE à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexe 1 : CERFA n°14734 intitulés « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire ».....	2
Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000.....	3
Annexe 3 : Photo de la zone d'implantation.....	4
Annexe : 4 Plan du projet	5
Annexe 5 : Plan des alentours.....	6
Autres annexes volontairement transmises par le pétitionnaire :	7
Études des niveaux sonores générés par l'activité.....	7

**Annexe 1 : CERFA n°14734 intitulés « informations
nominatives relatives au maître d’ouvrage ou
pétitionnaire »**

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Études des niveaux sonores générés par l'activité.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Val d'Oingt

le,

11/04/2022

Signature



SAS SCHIED
Environnement Recyclage
45 route du Petit Lac - 69620 Val d'Oingt
Siret : 809 464 142 00011
Régulation et Recyclage
Tél: 04 74 71 68 23



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro Extensio
n Nom de la voie

Les petits ponts

Code postal 6 9 6 2 0 Localité VAL D OINGT Pays FRANCE

Tél 474716823 Fax

Courriel ent @schied-fils.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom BERNADE Prénom BRUNO

Qualité CONSEIL

Tél 673607468 Fax

Courriel consolpol @gmail.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000

Plan de topographique au 1/25000



Plan urbanistique au 1/7000

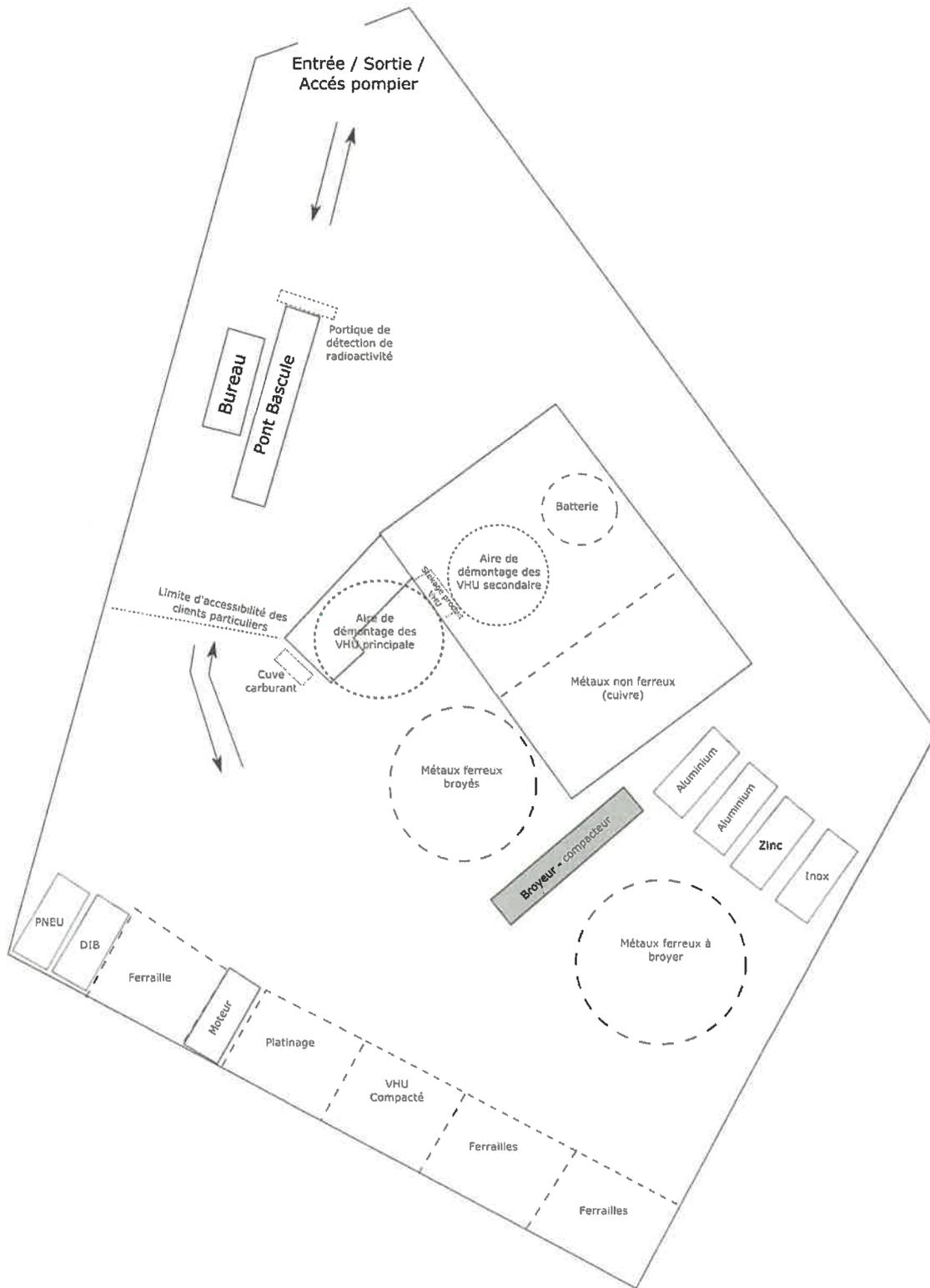


Annexe 3 : Photo de la zone d'implantation

Les photos ont été prise en avril 2022, en été l'installation est encore moins visible, caché par la végétation.



Annexe : 4 Plan du projet



<p>SCHIED ENVIRONNEMENT PLAN DES INSTALLATIONS</p>	<p>Machine 10 m</p>	<p>BERTRAND conso@pol.fr mail.com ConSolPol</p>
--	---------------------	---

Annexe 5 : Plan des alentours



**Autres annexes volontairement transmises par le
pétitionnaire :**

Études des niveaux sonores générés par l'activité.



Schied Recyclage



ConSolPol
Conseil en environnement

Analyse des Niveaux sonores de l'installation

Juin 2021

Les petits ponts 69620 Le Bois d'Oingt

<p>Rédacteur : Bruno BERNADE</p> <p>Membre de l'OCEP</p>	<p>12, rue raspail 69600Oullins</p> <p>consolpol@gmail.com</p> <p>06 73 60 74 68</p>	 <p>ConSolPol Conseil en environnement</p> <hr/>
<p>Mr SCHIED President</p>	<p>Les petits ponts 69620 Le Bois d'Oingt</p> <p>ent@schied-fils.fr</p> <p>04 74 71 68 23</p>	

Table des matières

1. Objet de l'étude.....	4
2. Rappel de définition	4
2.1. Notions générales sur le bruit.....	4
2.2. Définitions	4
3. Règlementation acoustique en vigueur	5
3.1. Règlementation ICPE	5
3.2. Définition des ZER.....	5
4. Caractérisation des mesures acoustiques	6
4.1. Situation de l'installation.....	6
4.2. Localisation des stations de mesures	6
4.3. Périodes de mesures.....	7
4.4. Condition météorologique.....	7
4.5. Paramètres mesurés	7
4.6. Matériel utilisé pour les mesurages acoustiques	7
5. Résultats des mesures	8
5.1. Bruit de l'installation (point 1).....	8
5.2. Zone à émergence réglementée (point 2 et 3)	9
6. Conclusion	10
7. ANNEXE :	11

1. Objet de l'étude

La société SCHIED est autorisée selon la réglementation sur les ICPE via l'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 novembre 2009. La réglementation impose aux entreprises de surveiller leur niveau sonore tous les 6 ans selon la méthode définie en annexe de l'arrêté du 23 janvier 1997.

Une analyse des niveaux sonores a donc été réalisée dans le but de se mettre en conformité avec la réglementation.

Pour cela, 1 point de mesure sonore d'une durée de 30 minutes a été réalisé. Il existe une zone à émergence réglementée à proximité du site donc nous avons réalisé 2 mesures à proximité de cette zone afin de mesurer le niveau d'émergence induite par l'installation.

Après avoir exposé les conditions dans lesquelles les mesures ont été réalisées, ce rapport présente les résultats de l'ensemble des mesures et leurs interprétations.

2. Rappel de définition

2.1. Notions générales sur le bruit

L'intensité d'un son est appréciée par une grandeur physique : le niveau de pression acoustique dont l'unité est le décibel. L'échelle des décibels suit une loi logarithmique qui correspond à l'augmentation des sensations perçues par l'oreille.

La pression doit cependant être pondérée en fonction de la fréquence de la vibration de la source, celle-ci s'exprimant en hertz. La pondération correspond à une atténuation de fréquences les plus hautes et les plus basses. Les unités de mesures après pondération sont appelées dB(A) pour indiquer que la pondération s'est effectuée selon l'échelle A (l'une des trois échelles de son des sonomètres).

2.2. Définitions

- **Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A " court ", LAeq, t**

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A obtenu sur un intervalle de temps "court". Cet intervalle de temps, appelé durée d'intégration, a pour symbole t. Le LAeq court est utilisé pour obtenir une répartition fine de l'évolution temporelle des événements acoustiques pendant l'intervalle de mesure. La durée d'intégration retenue dépend de la durée des phénomènes que l'on veut mettre en évidence. Elle est généralement de durée inférieure ou égale à 10 s.

- **Intervalle de mesurage**

Intervalle de temps au cours duquel la pression acoustique quadratique pondérée A est intégrée et moyennée.

- **Bruit ambiant**

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

- **Bruit particulier (1)**

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

SCHIED Recyclage - Analyse des Niveaux sonores de l'installation – Juin 2021

(1) Au sens du présent arrêté, le bruit particulier est constitué de l'ensemble des bruits émis par l'établissement considéré.

- **Bruit résiduel**

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruits(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

- **Émergence**

L'émergence est la différence entre les niveaux de pression continue équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence de bruit généré par l'établissement).

3. Règlementation acoustique en vigueur

3.1. Règlementation ICPE

Le bruit généré par les ICPE est réglementé par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement. Les niveaux de bruits à respecter par l'installation sont définis ci-dessous.

Paramètre acoustique	Valeurs limites réglementaires
Niveau de bruit en limite de propriété	≤ 70 dB(A) pour la période de jour allant de 7 h à 22 h sauf les dimanches et jours fériés ≤ 60 dB(A) pour la période de nuit allant de 22 h à 7 h et les dimanches et jours fériés
Émergence admissible au niveau de la zone réglementée dont le bruit ambiant est supérieur à 45 dB(A)	≤ 5 dB(A) pour la période de jour allant de 7 h à 22 h sauf les dimanches et jours fériés ≤ 3 dB(A) pour la période de nuit allant de 22 h à 7 h et les dimanches et jours fériés

3.2. Définition des ZER

Les Zones à Émergence Réglementée (ZER) sont définies par l'arrêté du 23 janvier 1997 modifié, comme :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation, et le cas échéant, en tout point de leurs parties extérieures les plus proches (cour, jardin, terrasse),
- les zones constructibles définies par des documents opposables aux tiers à la date de l'arrêté d'autorisation,
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation, dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

4. Caractérisation des mesures acoustiques

4.1. Situation de l'installation

Dans un rayon de 300 m autour de l'installation, il existe des habitations à l'est (à moins de 100 m et en hauteur), des habitations isolées sont aussi présentes à l'ouest du site (300m), zone à émergence réglementée.

L'ambiance sonore est principalement composée du bruit de la route D385 à trafic dense située à 35 m du site. On note la présence d'une voie de chemin de fer directement à l'est du site. Nous avons observé une fréquence de train d'un toutes les demi-heures.

4.2. Localisation des stations de mesures

L'implantation des stations de mesures a été faite afin de se mettre dans la situation la plus défavorable vis-à-vis de l'entreprise :

- (1) Afin de mesurer le niveau de bruit en limite de propriété la mesure a été réalisé au nord du site, suffisamment éloigné de la route pour que celle-ci ne masque pas les bruits de l'installation. Note : la zone à l'ouest du site n'est pas praticable à cause de la végétation.
- (2) et (3) Afin de mesurer l'émergence dans la zone à émergence réglementé, nous nous somme placé à l'endroit le plus proche de l'installation dans la zone.
- Les habitats isolés n'ont pas fait l'objet de mesures car ceux-ci sont beaucoup plus éloigné (300m) de l'installation que la zone testée.



SCHIED Recyclage - Analyse des Niveaux sonores de l'installation – Juin 2021

4.3. Périodes de mesures

L'étude s'est déroulée le 28 mai 2021 suivant 3 tranches horaires (une tranche horaire par site de mesure) étalées sur une matinée. Cette demi-journée est représentative du bruit de l'installation car toutes les sources de bruit de l'installation étaient en fonctionnement au moment du contrôle (presse carcasse, chargement et déchargement de matériaux).

Campagnes	Tranche horaire
Diurne point 1 (bruit de l'installation)	11H15-11H45
Diurne point 2 (zone à émergence réglementé – période d'activité)	10H31-11H01
Diurne point 3 (zone à émergence réglementé – période sans activité)	12H20-12H55

4.4. Condition météorologique

Les conditions météorologiques peuvent influencer sur le résultat, de deux manières :

- Par perturbation du mesurage, en particulier par action sur le microphone,
- Lorsque les sources de bruits sont éloignées, le niveau de pression acoustique mesuré est fonction des conditions de propagation liées à la météorologie. Cette influence est d'autant plus importante que l'on s'éloigne de la source.

Si la distance source /récepteur est inférieure à 40 m, la norme impose d'effectuer les mesures pour un vent faible et l'absence de pluie marquée. Dans le cas de la présente étude, il ne s'agissait pas de mesurer l'impact sonore d'une source en particulier, mais uniquement de mesurer le niveau sonore ambiant initial au droit du site de la future carrière. Notons toutefois, que le temps lors des mesures était sec, le ciel dégagé et le vent était léger (4 km/h).

4.5. Paramètres mesurés

Les mesures effectuées portent sur les niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés à courts, soit sur une période de 1s ($L_{Aeq,1s}$ exprimé en dB(A)). En intégrant ces mesures unitaires sur la durée totale de la mesure (30 minutes), on obtient le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A global ($L_{Aeq,30mn}$ exprimé en dB(A)).

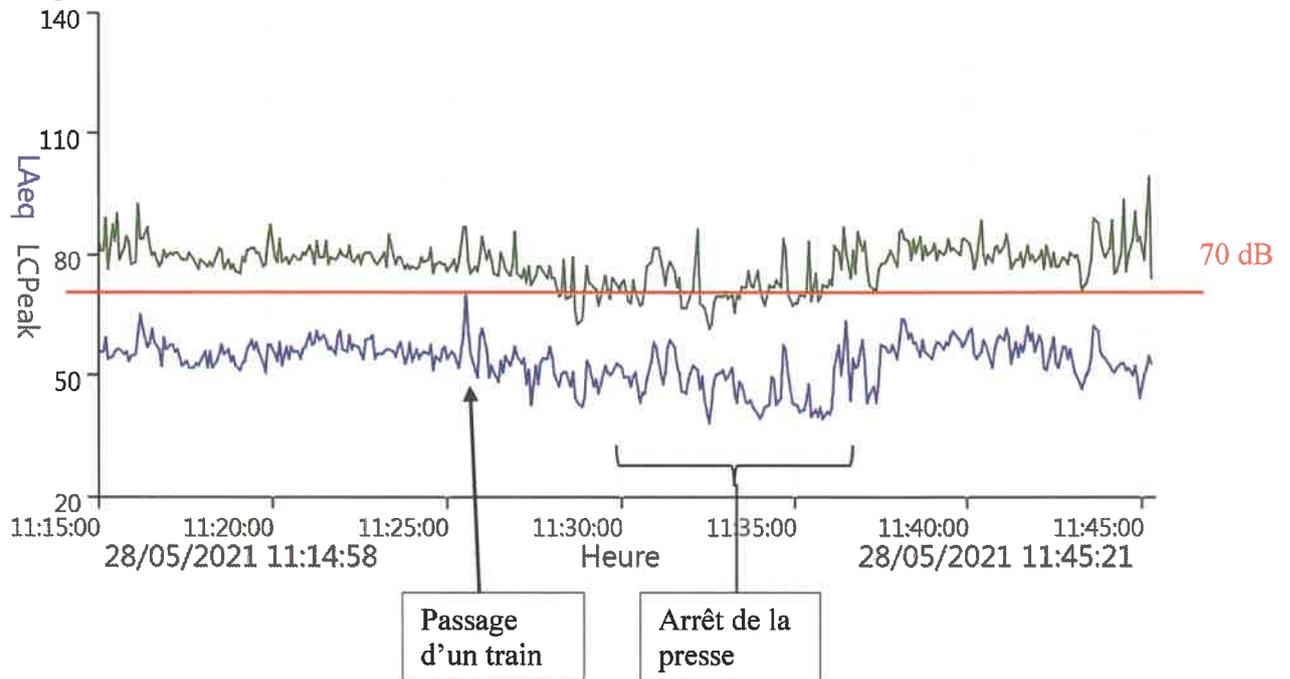
4.6. Matériel utilisé pour les mesurages acoustiques

L'équipement mis en œuvre est un sonomètre intégrateur de type et marque « optimus » de Cirrus Research modèle CR :162B. Il s'agit d'un instrument de classe 2 qui répond aux normes CEI 651 (1979) et CEI 804 (1985). Une calibration a été réalisée préalablement et postérieurement aux mesures, à l'aide d'un calibre acoustique de type CR :514 à 94 dB.

5. Résultats des mesures

5.1. Bruit de l'installation (point 1)

Diagramme sonore :



*LCPeak est un indicateur de la législation anglaise.

Seuils (dB)	LAeq (dB)
70	55,9

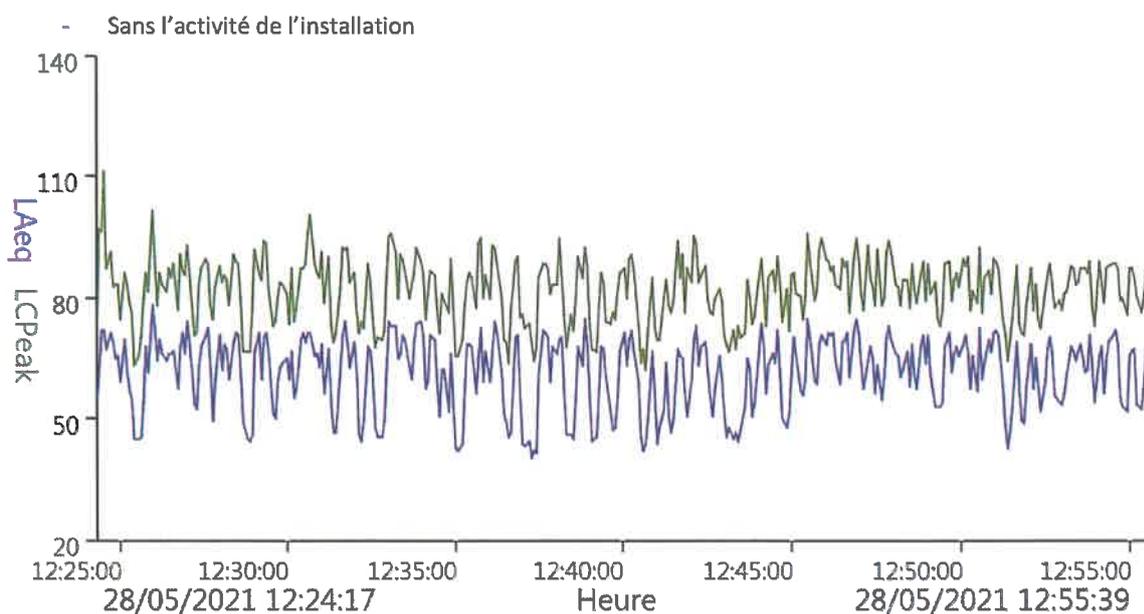
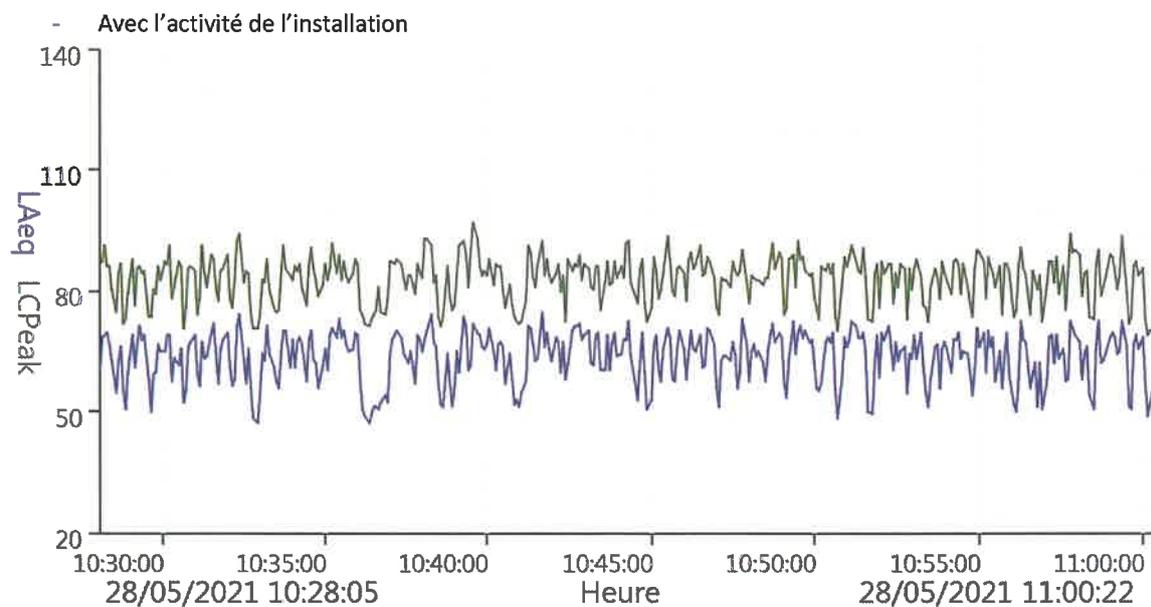
Commentaire :

L'installation produit un niveau sonore très en dessous (15 dB) de la réglementation.

SCHIED Recyclage - Analyse des Niveaux sonores de l'installation – Juin 2021

5.2. Zone à émergence réglementée (point 2 et 3)

Diagramme sonore :



*LCPeak est un indicateur de la législation anglaise.

Seuils (dB)	LAeq avec activité (dB)	LAeq sans activité (dB)	LAeq avec activité - LAeq sans activité (dB)
5	66,5	66,7	-0,2

Commentaire :

Le bruit de la route est prépondérant dans le bruit ambiant perçu dans la zone à émergence règlementée. Le bruit résiduel est donc plus important que le bruit particulier de l'installation. Il y a plus de trafic à 12H que lors des périodes d'activité de l'entreprise ce qui entraîne une légère augmentation du bruit perçu.

6. Conclusion

Au vu des résultats des niveaux sonore, nous pouvons dire que Schied Recyclage respecte les dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1997 et par ricochet de leur arrêté préfectoral d'autorisation, les prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement (arrêté du 6 juin 2018) et les prescriptions générales applicables aux installations de démantèlement de VHU (arrêté du 26 novembre 2012).

7. ANNEXE :

Donnée brut issu du sonomètre

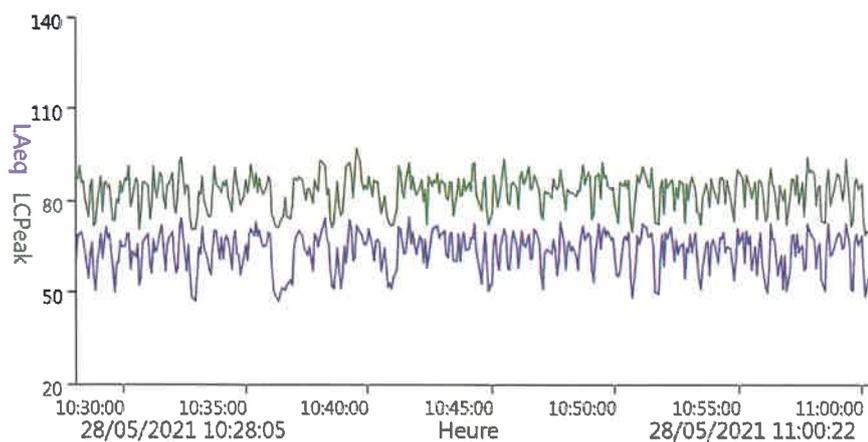
Rapport de Mesure

Nom zone a emergence reglemente - en activite
Heure 28/05/2021 10:28:05 **Personne** **Lieu**
Durée 00:32:17 Bruno BERNADE Schied
Instrument G301041, CR:162B Les petits ponts

Étalonnage

Avant 28/05/2021 10:26 Correcti on 0,07 dB **Après** 28/05/2021 11:14 Correcti on 0,23 dB

Général		Exposition projetée	
LAeq	66,5 dB	30 Minutes	54,5 dB
LCPeak	97,0 dB	1 Heure	57,5 dB
C-A	4,3 dB	2 Heures	60,5 dB
LEX8	54,8 dB	4 Heures	63,5 dB
LAFMax	78,1 dB	6 Heures	65,3 dB
		8 Heures	66,5 dB
		10 Heures	67,5 dB
		12 Heures	68,3 dB


ReportId

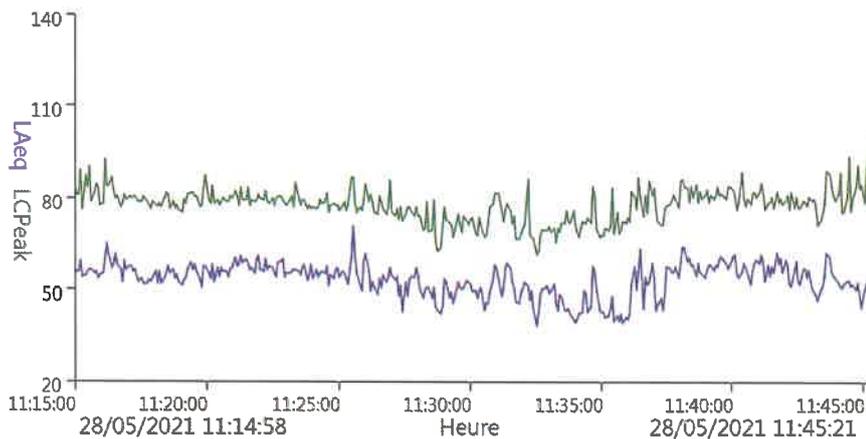

Rapport de Mesure

Nom bord du site
Heure 28/05/2021 11:14:58 **Personne** **Lieu**
Durée 00:30:23 Bruno BERNADE Schied
Instrument G301041, CR:162B Les petits ponts

Étalonnage

Avant 28/05/2021 11:14 **Correction** 0,23 dB **Après** 28/05/2021 12:23 **Correction** 0,10 dB
 on on

Général		Exposition projetée	
LAeq	55,9 dB	30 Minutes	43,9 dB
LCPeak	99,1 dB	1 Heure	46,9 dB
C-A	10,5 dB	2 Heures	49,9 dB
LEX8	43,9 dB	4 Heures	52,9 dB
LAFMax	73,6 dB	6 Heures	54,7 dB
		8 Heures	55,9 dB
		10 Heures	56,9 dB
		12 Heures	57,7 dB



ReportId



